

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil, 09/07/2025

### **Présentation du rapport 2025 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

**Le quatorzième rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) dresse, pour les années 2023 et 2024, le bilan de l'évolution des prix et des marges pour les différents maillons de la chaîne alimentaire, après la forte période d'inflation survenue entre l'automne 2021 et le printemps 2023.**

#### **2024 : retour à une inflation modérée pour les produits alimentaires**

Les travaux de l'Observatoire, qui ont démarré en 2010, permettent de tirer des enseignements sur le temps long. Ils éclairent deux périodes très différentes en termes d'inflation. De 2010 à 2021, l'inflation est restée faible, avec un taux moyen annuel de 1,1 % pour l'indice général des prix à la consommation (IPC) et de 1,3 % pour l'alimentation.

Les deux années suivantes ont été marquées par une inflation jamais atteinte depuis 1985, de 7 % en 2022 et 12 % en 2023 pour l'alimentation. Cette période d'inflation élevée s'est achevée en 2024, avec une augmentation des prix alimentaires de 1,3 % en moyenne, inférieure à l'inflation générale de 2 %.

#### **Reconstitution progressive des marges brutes de l'aval après l'absorption des chocs agricoles**

Au cours de la période de faible inflation 2010-2021, lorsque les prix agricoles ont augmenté, les chocs ont été amortis pour les consommateurs, par la compression des marges brutes en aval. Les maillons de la transformation et de la distribution ont ensuite progressivement reconstitué leurs marges.

C'est à nouveau ce que l'Observatoire constate au cours de la période 2022-2024. Sur cette période, la hausse des prix des produits alimentaires est autant due à l'augmentation du coût de la matière première qu'à celle des marges brutes de l'aval, avec toutefois, des évolutions décalées dans le temps.

En 2022, l'augmentation du prix des matières premières a contribué, pour l'essentiel, à la hausse du prix des produits alimentaires, tandis que l'aval a maintenu, voire diminué ses marges brutes.

En 2023, les prix agricoles ont augmenté plus modérément et même diminué pour les céréales, mais la hausse des prix des produits alimentaires s'est poursuivie, les maillons aval reconstituant progressivement leurs marges brutes.

En 2024, le reflux des prix de la plupart des produits agricoles se traduit par une diminution de la part de la matière première dans les prix des produits alimentaires suivis par l'Observatoire.

#### **Contacts presse**

**FranceAgriMer**

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

## **L'inflation a aussi pesé sur le niveau des marges nettes**

L'inflation a également affecté un grand nombre de dépenses couvertes par les marges brutes des différents maillons de la chaîne alimentaire : engrais, énergie, salaires... Les marges nettes obtenues après déduction des coûts de production, de transformation ou de distribution, ont connu des évolutions contrastées.

Si en 2022, la hausse des prix agricoles a globalement permis l'augmentation du résultat courant avant impôt des agriculteurs, l'évolution inverse est généralement constatée en 2023 pour les résultats des exploitations agricoles, suite à des hausses de charges (approvisionnement, énergie...) ou au reflux des prix des matières premières, notamment pour les céréales.

Pour les maillons aval (transformation et distribution), les marges nettes ont, à de rares exceptions près, diminué en 2022 suite au maintien ou à la compression des marges brutes. En 2023, au stade de la transformation, les marges nettes évoluent de manière différenciées selon les filières. Au stade de la distribution, la diminution globale de la marge nette masque des différences entre rayons, avec une baisse sur 3 rayons et une hausse sur les 4 autres rayons. Ces différences d'évolutions pourraient, en partie, s'expliquer par une péréquation de marges entre produits.

Dans la plupart des filières, les marges nettes de l'aval restent inférieures à ce qu'elles étaient avant la période d'inflation, malgré la reconstitution progressive de leurs marges brutes.

Pour télécharger le rapport 2025 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ainsi que sa synthèse : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr>

**Avertissement :** l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires travaille sur des données consolidées, disponibles généralement pour l'année n-1 concernant les marges brutes et l'année n-2 pour les marges nettes, issues des comptes des entreprises.

---

### **À propos de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

Placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'agriculture et de l'économie, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a été créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, pour éclairer les filières sur l'évolution des prix et des marges, depuis la production agricole jusqu'au consommateur final. Outil de transparence mais aussi de consensus au sein des filières, le rapport annuel de l'Observatoire remis au Parlement est discuté chaque année en groupes de travail thématiques puis au sein du comité de pilotage réunissant les représentants de l'ensemble des familles professionnelles, des consommateurs, des députés, des sénateurs et des services concernés de l'État. Il est adopté à l'unanimité.

Pour en savoir plus : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr>

---

### **Contacts presse**

**FranceAgriMer**

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)